

MAIRIE de JULLAN



REGLEMENT INTERIEUR 2021/ 2022

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
(Mercredis et Vacances scolaires)

3 impasse du Moulin - 65290 Juillan

06 15 50 53 71 / 05 62 32 90 61

resa.alshjuillan@gmail.com



L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) :

L'ALSH de Juillan est ouvert aux enfants de Juillan et des communes extérieures. Le nombre de place est limité, les enfants pourront être inscrits dans la limite des places disponibles. L'ALSH accueille les enfants de **3 à 11 ans (6 ° inclus)** sous réserve de modifications. Les enfants doivent être propres.

Les conditions sanitaires en vigueur devront être respectées toute au long de cette année scolaire.

Le centre de loisirs est soumis aux règles sanitaires en vigueur.

- **Fiche d'inscription** : Il est obligatoire de la remplir et de nous la retourner dans les plus brefs délais (Informations indispensables - notamment en cas d'accident, incident ou retard).
- **Allergies alimentaires, allergies graves, médicaments**: Il est obligatoire d'établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) le plus rapidement possible (avec l'école de l'enfant – nous fournir une copie). L'enfant amènera son panier repas (voir cantine municipale de Juillan – 05 62 32 03 01).
 - **Autres allergies** : Allergies ou problèmes respiratoires (asthme...), il est important de le spécifier à la direction de l'ALSH. Il est obligatoire d'établir un Projet d'Accueil Individualisé le plus rapidement possible (avec l'école).
 - **Médicaments** : Aucun médicament sera donné aux enfants sauf sur demande écrite d'un médecin + autorisation parentale pour un traitement de longue durée avec prise indispensable entre 12h et 14h – les médicaments devront être marqués au nom et prénom de l'enfant, ils seront remis à la direction du centre de loisirs dans une trousse fermée. La famille est responsable de la gestion des médicaments.
 - **Pour tout PAI à jour**, une trousse de secours pourra être laissée au centre de loisirs. Il est de la responsabilité des familles de la fournir complète et de s'assurer de la validité des dates de péremption des médicaments. **Elle devra être récupérée par les familles en fin d'année scolaire pour être vérifiée par la famille.**
- **Sorties** : Les enfants sortent de l'ALSH accompagnés d'un adulte mentionné sur la feuille d'inscription. Les autorisations de sorties ponctuelles avec une tierce personne sont possibles, il faut en informer la direction par écrit. Une pièce d'identité pourra être demandée. **Seuls les enfants de + de 10 ans** peuvent sortir seuls de l'ALSH (autorisation parentale indispensable).
- **Tout changement** survenu en cours d'année doit nous être communiqué (adresse, coefficient familial, numéro de téléphone).
- **Enfant de moins de 3 ans** : **L'accueil sera possible si l'enfant est propre, scolarisé et avec accord par dérogation de la Protection Maternelle et Infantile (Prévoir un délai de 15 jours).**

Ces mesures sont prises dans un souci de sécurité pour tous et nous serons vigilants. Merci de respecter les règles et le fonctionnement du centre et de fermer le portail après votre passage.

Grands axes du projet pédagogique :

Vos enfants sont accueillis durant les vacances scolaires de **7h30 à 18h30**. Fermeture annuelle lors des vacances de Noël/ Nouvel An. Le centre de loisirs pourra fermer sur certains ponts et 2 ou 3 jours avant la fin des grandes vacances.

Les journées sont encadrées par du personnel Léo Lagrange 65 : l'équipe de direction, des animateurs permanents et des animateurs saisonniers (pendant les vacances).

Les moyens, les outils et les actions mis en place répondent à des objectifs en lien avec le projet pédagogique de la structure.

Les objectifs sont les suivants :

- **Découvrir le monde qui nous entoure, acquérir des compétences pour y participer et s’y épanouir**
- **Sensibiliser les enfants à la vie en collectivité et en société (respect des autres, la tolérance...)**
- **Développer l’autonomie de l’enfant**
- **Pratiquer les activités sportives et les arts pour mieux grandir**

Animations :

Des activités variées et des sorties sont proposées aux enfants. Afin de donner une cohérence à notre planning, les animations s’articulent autour de Laboratoires de découverte d’un thème. Il est demandé aux enfants de participer aux activités, nous souhaitons éveiller leur curiosité.

Nous mettons également en place « *des goûters philo* » ou des « *conseils d’enfants* », les enfants peuvent s’y exprimer librement sur les sujets qu’ils souhaitent (ou choisis par l’animateur) mais aussi donner leur avis sur les activités programmées et à venir.

La journée type de l’accueil de loisirs diffère selon la tranche d’âge.

Quelques règles essentielles à la cantine de l’ALSH :

Afin de faire du temps du repas, un moment convivial, d’éducation au goût et de socialisation, nous avons mis en place des règles au sein de la cantine.

Voici les principales :

- Les enfants aident à poser le couvert.
- Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant de passer à table.
- Les enfants essaient de goûter tous les aliments afin d’ « initier » leur palais au goût. Ils ne sont pas forcés à manger.
- Les enfants restent assis et calmes durant tout le repas. Ils peuvent parler avec leurs camarades de leur table mais ne pas crier.
- Les enfants doivent écouter et respecter tous les animateurs ainsi que le personnel de cantine.
- Les enfants sont sollicités pour aider à débarrasser.
- **Les enfants apprennent à vivre ensemble, à ne pas gaspiller l’eau ni la nourriture.**
- Les animateurs partagent le repas avec les enfants (table à part ou non en fonction de la situation sanitaire).

La gestion de panier repas est gérée par la cantine municipale et les parents de l’enfant concerné

Contacteur Mr Jacques : 05 62 32 03 01

Inscriptions :

1. **Inscription :** Les enfants sont inscrits par les familles. Ils ont la possibilité de s’inscrire :
 - a. **Les mercredis** soit à la journée avec le repas soit à la demi-journée (avec ou sans le repas).
 - b. **Pendant les vacances à la semaine (4 jours minimum) ou à la journée complète (pas de demi-journées)**

La validation de l’inscription se fait à réception du paiement et dans la limite des places disponibles.

2. **Comment faire:** les inscriptions peuvent se faire par :
 - **Les mercredis soit par mail soit directement au bureau.**
 - **Pendant les vacances uniquement au bureau**

Mail : resa.alshjuillan@gmail.com

Bureau de l’ALSH lors des horaires d’ouverture*

Aucune inscription ne sera prise par téléphone

3. **Les jours de sortie**, les enfants sont inscrits à la journée. Les familles doivent fournir le repas du midi : pique-nique froid (pas d'aliment qui craigne la chaleur) un goûter et à boire. Pas d'accueil au centre au centre ces jours-là pour le groupe en sortie.

Tarifs :

Les tarifs de l'ALSH varient selon le quotient familial de la famille

1. **Tarif Juillan** : il s'applique aux enfants dont un des deux parents est domicilié à Juillan (fournir document)
2. **Tarif extérieur conventionné** : il s'applique aux familles dont la municipalité a conventionné avec la mairie de Juillan (à ce jour, les enfants domiciliés à Louey)
3. **Tarif extérieur** : s'applique aux familles qui ne sont ni domiciliées à Juillan ni à Louey.

Absences et annulations :

1. **Annulation** :
 - Pour les mercredis : elle doit nous être **spécifiée au moins 48h** (2 jours ouvrés soit le lundi matin au plus tard 9h) de préférence par mail ou face à face (**pas de message sur le répondeur**). Toute annulation survenue après ce délai sera facturée à la famille.
 - Pour les vacances les annulations seront facturées sauf en cas de maladie
2. **En cas de maladie** : le parent devra nous fournir un certificat médical (**dans la semaine en cours au plus tard le vendredi**) attestant de l'état de santé de l'enfant pour que la journée soit reportée ou remboursée.

Les permanences d'ouverture du bureau au public

En période scolaire,

Mardi, Mercredi et Jeudi 9h à 11h

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi 16h à 16h45

Pendant les vacances,

Les matins : 9h à 10 h et de 16h45 à 17h30 (Sous réserve de modifications ponctuelles)

Le reste du temps, la direction est au service des enfants et animateurs.

Inscriptions et paiements :

Pour les mercredis :

Mardi, Mercredi et Jeudi 9h à 10h30 ou par mail

Mercredi de 17h à 18h

Pour les vacances (environ 20 jours avant les vacances) :

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9h à 11h (sans rendez-vous)

Lundi et Mercredi de 14h30 à 18h (sur rendez-vous)

Vendredi de 14h30 à 16h30 (sur rendez-vous)

Rappel des projets Mercredis et Vacances scolaires

Depuis de Juillet 2020, l'ALSH de Juillan souhaite s'orienter dans l'**Objectif Développement Durable**. Pour y parvenir nous souhaitons mener à bien les projets :

- ✗ Le laboratoire « actions solidaires »
- ✗ Le laboratoire artistique
- ✗ Le laboratoire d'exploration du monde
- ✗ Le laboratoire « bouger pour mieux grandir »

Ils permettront d'organiser les matinées au centre de loisirs.

La journée type en fonction des groupes pour les mercredis et des vacances

Temps d'accueil	Accueil des enfants Moins de 6 ans	Accueil des enfants Plus de 6 ans
7h30/ 8h	Accueil des enfants dans leur salle Possibilité de prendre le petit déjeuner (fourni par les parents)	Accueil des enfants dans leur salle Possibilité de prendre le petit déjeuner (fourni par les parents)
8h/ 9h	Temps de jeu calme	Temps de jeu calme
9h/ 12h	Appel - Passage aux toilettes -Rituel du matin 9h30/ 10h30: Laboratoire 1 par ½ groupe 10h30/ 10h45 : Temps libre 10h45/ 11h45 : Laboratoire 2 par ½ groupe Chaque groupe fera 2 Laboratoires : un Laboratoire bouger + un des trois autres Laboratoires	Appel - Passage aux toilettes - 9h15/ 10h45 : Laboratoire (sport) <u>Ou Laboratoire</u> (solidaires ou artistiques ou découvrons le monde...) 10h45 / 11h15 : Temps libre 11h15/ 12h : 2 ^{ème} activité projet
11h45 13h15	Arrivées et départs possibles (11h50 à 12h10) Passage aux toilettes Début du repas 12h A partir de 13h30 : 14h : Arrivées et départs possibles (si l'enfant fait la sieste merci d'arrivé à 13h30)	Arrivées et départs possibles (11h50 à 12h10) Passage aux toilettes Début du repas 12h10 Service et débarrassage possible par les enfants A partir de 13h30 : 14h : Arrivées et départs possibles
A partir de 12h45 14h	Passage aux toilettes pour tous Installation des enfants à la sieste vers 13h15 ou en temps calme pour les plus grands vers 13h15	Passage aux toilettes pour tous A partir de 13h15 Animation du temps calme Possibilité de faire les devoirs en autonomie
14h / 14h15	Temps récréatif	Temps récréatif
14h15/14h30	Passage aux toilettes et lancement des activités pour ceux qui ne font pas la sieste	Gestion des toilettes/ Constitution des groupes
14h30/ 15h30	Activité récréative grand jeu, activités manuelles...	Grands jeux, jeux collectifs ou activités manuelles...
15h30/16h	Réveil échelonné Temps libre	Temps libre Aide à la préparation du goûter
16h/16h45	Goûter objectif « Zéro Déchet »	Goûter objectif « Zéro Déchet » Participation au rangement du goûter
16h30/ 17h	Activité n°2 pour les + grands Activité n°1 pour les enfants qui ont fait la sieste (parfois cette activité est commune)	Petite Activité au choix du groupe (choisie à 13h30)
A partir de 16h45 Jusqu'à 18h30	Départs échelonnés avec les parents 1 activité du moment et jeux libre au choix Rangement progressif des salles avec les enfants	Départs échelonnés avec les parents Activité du moment de 17h à 17h45 ou jeu dirigé en extérieur ou devoirs en autonomie A partir de 17h45 temps calme pour tous



Calendrier des inscriptions au Centre de Loisirs de Juillan



2021 / 2022

Vacances Scolaires 2021/ 2022 – Zone C

Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : Jeudi 2 septembre 2021
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 23 octobre 2021 Reprise des cours : lundi 8 novembre 2021
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 18 décembre 2021 Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 19 février 2022 Reprise des cours : lundi 7 mars 2022
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 23 avril 2022 Reprise des cours : lundi 9 mai 2022
Vacances d'été	Fin des cours : jeudi 7 juillet 2022

Pont de l'Ascension : du jeudi 26 au dimanche 29 mai 2022 (structure fermée)

<u>Périodes</u>	<u>Enfants résidants à Juillan</u>	<u>Enfants extérieurs Conventionnés</u>	<u>Tous les enfants Inscription à la journée possible *</u> <i>(dans la limite des places disponibles)</i>
	<u>Inscription 4 jours minimum / semaine*</u>	<u>Inscription 4 jours minimum / semaine*</u>	
Vacances d'automne	A partir du Mardi 5 Octobre	A partir du Mardi 12 Octobre	A partir du Vendredi 15 Octobre
Vacances de Noël	CENTRE FERME		
Vacances d'hiver	A partir du Mardi 30 Janvier	A partir du Mardi 8 Février	A partir du Vendredi 11 F Février
Vacances de printemps	A partir du Mardi 5 Avril	A partir du Mardi 12 Avril	A partir du Vendredi 15 avril
Vacances d'été	A partir du Mardi 7 juin	A partir du Mardi 14 juin	A partir du Mardi 21 juin

*Ou un nombre conséquent sur la période de vacances (en moyenne 3J/Semaine)

Les plannings des activités ne seront communiqués que quelques jours avant l'ouverture du centre de loisirs. Les familles ayant inscrits leurs enfants recevront un mail la semaine précédente par mail.

Les inscriptions seront validées dans la limite des places disponibles, les factures précédentes doivent être soldées. Les journées sont payables à la réservation.

Réservations obligatoires pour les mercredis : A l'accueil auprès de la direction ou de l'animateur responsable de l'accueil (matin et soir) ou par mail uniquement - resa.alshjuillan@gmail.com

Réservations obligatoires pour les vacances - Au bureau uniquement :

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9h à 11h (sans rendez-vous)

Lundi et Mercredi* de 14h30 à 18h (sur rendez-vous)

Vendredi* de 14h30 à 16h30 (sur rendez-vous)

Règlement intérieur ALSH - Août 2021